



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



OFB
OFFICE FRANÇAIS
DE LA BIODIVERSITÉ

Les espèces exotiques envahissantes, une menace pour la biodiversité





Arrivé de Chine dans des poteries en 2004, le frelon asiatique vole aujourd'hui sur toute la France. Une de ses cibles favorites est l'abeille domestique dont il se nourrit. Ses attaques provoquent une perte importante pour l'apiculture.

Frelon asiatique, jussies exotiques, écrevisses américaines, tortue de Floride, poisson-lion, ragondin... Des animaux et des plantes venus du monde entier se sont progressivement installés, reproduits et dispersés dans nos régions, au point d'affecter la biodiversité locale.

Ces introductions d'espèces par les humains, volontaires ou non, se sont multipliées avec la mondialisation des échanges. Leur prolifération peut perturber les milieux naturels et les espèces, poser des problèmes sanitaires et nuire à certaines activités économiques.

Se mobiliser contre ces espèces dites « **espèces exotiques envahissantes** » est devenu un enjeu mondial. Des réglementations, législations et stratégies d'action sont mises en place pour alerter, surveiller et freiner cette menace croissante.

- La France est l'un des pays d'Europe possédant le plus grand nombre d'espèces introduites
- 10 à 15 % des 12 000 espèces exotiques présentes dans l'Union Européenne étaient évaluées envahissantes en 2014
- En 2021, 30 espèces animales et 36 espèces végétales exotiques sont reconnues envahissantes et interdites en France métropolitaine et dans l'Union européenne

Menaces sur les milieux naturels et les espèces indigènes

Les espèces exotiques envahissantes sont l'une des principales causes de la disparition de la biodiversité mondiale. Ces espèces entrent en compétition avec les espèces locales de plantes et d'animaux : elles prennent leur espace, leur nourriture, elles peuvent agir en prédateurs ou être vectrices de maladies. La France n'échappe pas à ce phénomène d'invasions qui ne cesse de s'amplifier.



Belle mais envahissante

Les doux plumeaux de l'**herbe de la Pampa**, plante d'ornement importée d'Amérique du sud, ne sont plus du tout les bienvenus sur les façades littorales où elle est devenue envahissante et modifie le patrimoine naturel, tout particulièrement en région méditerranéenne.

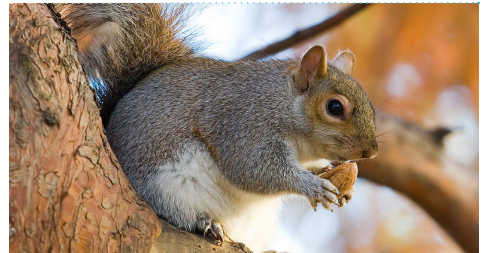


Poisson-lion, poisson-lapin, poisson-lièvre

Arrivés depuis la mer Rouge et l'océan Indien via le canal de Suez ou transportés dans les eaux de vidange (ballast) des bateaux, ces poissons s'installent progressivement en Méditerranée. Le **poisson-lion**, lui, vient d'atteindre Chypre. Une maturité reproductive précoce, l'absence de prédateurs connus, un régime alimentaire généraliste rendent son invasion redoutable autant pour les écosystèmes marins que pour la pêche.

Écureuil gris et écureuil de Pallas, contre écureuil roux

En accueillant à la fin du 19^e siècle des **écureuils gris** nord-américains dans son domaine anglais, Lord Russell pouvait-il se douter qu'il serait à l'origine d'un sérieux problème écologique ? Ce petit rongeur d'ornement porte, sans en être affecté, un virus fatal à l'écureuil roux, désormais menacé de disparition en Grande-Bretagne. En France, le voici menacé par l'**écureuil de Pallas** originaire de l'est de l'Asie et relâché à Antibes dans les Alpes-Maritimes sans doute par un habitant lors d'un retour de voyage.



Risques potentiels sur la santé humaine et la sécurité

Espèces porteuses de maladies, de virus, insectes piqueurs, plantes allergisantes ou irritantes pour les voies respiratoires, certaines espèces exotiques envahissantes peuvent affecter la santé humaine.

Certains animaux ou plantes peuvent également générer des problèmes de sécurité en dégradant des installations humaines, notamment les digues.



Alerte allergies !

Chaque été, le pollen de l'**ambroisie à feuilles d'armoise**, originaire d'Amérique du nord, provoque de fortes réactions allergiques, rhinite, conjonctivite, toux, asthme, urticaire... En Auvergne-Rhône-Alpes, 10% de la population serait touchée, imposant des soins dont le coût est estimé à 40 millions d'euros par an en moyenne.

Un adorable petit porteur de maladie

Le **tamias de Sibérie** ou écureuil de Corée, est un NAC, un Nouvel Animal de Compagnie, désormais interdit à la vente. Il prolifère dans certaines forêts de l'Île-de-France où il est suspecté de jouer un rôle non négligeable de diffusion de la bactérie de la maladie de Lyme portée par les tiques.

Tunneliers

Deux rongeurs, **ragondin** et **rat musqué**, importés d'Amérique en Europe pour leur fourrure, ont fini par se retrouver dans la nature, involontairement ou non. Ils prolifèrent le long des rivières et canaux de France, dans des étangs, dont ils peuvent affaiblir les berges en creusant terriers et galeries.



Pertes économiques

Les espèces exotiques envahissantes contaminent des cultures et peuvent provoquer des baisses de rendement, affecter des espèces domestiques, encombrer des canaux, obstruer les écoulements des eaux. Leur invasion a des répercussions sur l'économie et impose des travaux de restauration coûteux.



La jussie, à tout prix

Originare d'Amérique, la **jussie** a longtemps servi à décorer les bassins des jardins français. Elle a notamment envahi les étangs des Landes, de la Brenne et le marais poitevin. Dans ce dernier, le contrôle de la plante aquatique a été estimé à 4 millions d'euros sur 20 ans. Mais les dommages totaux occasionnés s'élèveraient à 82 millions d'euros. Aujourd'hui, elle sort de l'eau pour coloniser les prairies humides, causant de gros problèmes aux éleveurs de bétail.

La tueuse des oliviers

Xylella fastidiosa est une bactérie arrivée sur le dos d'un insecte venu des Etats-Unis jusque dans le sud de l'Italie. Elle a infecté près de 200 000 hectares d'oliviers, de lauriers roses et d'amandiers. Elle met en berne tout un pan de l'économie du pays et continue sa propagation. La voici aujourd'hui en Corse et en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

395 millions d'euros par an : c'est le coût des impacts et de la gestion des espèces exotiques envahissantes en France et dans ses territoires d'outre-mer entre 1993 et 2018.

Un « escargot » de mer venu de l'ouest

La **crépidule**, originaire des Etats-Unis, est arrivée en Angleterre collée aux bateaux. Elle a envahi les côtes françaises lors du débarquement pendant la seconde guerre mondiale. Doté d'une stratégie de reproduction très efficace, ce mollusque tapisse aujourd'hui les fonds de plusieurs baies de Bretagne Nord et de Normandie de ses débris coquilliers. Il a fait reculer des espèces très prisées, comme la coquille Saint-Jacques, et perturbe l'ostréiculture dont il colmate les dragues.



CHACUN PEUT AGIR !

Pour freiner l'introduction et la propagation des espèces exotiques envahissantes, la mobilisation doit être internationale, européenne, nationale, locale, et concerne tous les acteurs, à l'échelle de tous nos territoires.

Citoyen, jardinier, éleveur, touriste, amoureux de la nature, pêcheur, chasseur, entrepreneur, élu : chacun d'entre nous peut changer ses comportements au quotidien !

S'informer

Se documenter : c'est essentiel pour connaître et reconnaître les espèces exotiques envahissantes de nos régions :

> especes-exotiques-envahissantes.fr
> inpn.mnhn.fr

Connaître nos obligations réglementaires : un devoir, car « nul n'est censé ignorer la loi ! »

Pour toutes les espèces concernées par la réglementation européenne, il est interdit de les introduire en France, les utiliser, les transporter vivantes, les détenir, les échanger, les commercialiser.

> <https://www.ecologie.gouv.fr/especes-exotiques-envahissantes>

Freiner la dispersion

Déposer ses résidus végétaux en déchetterie évitera la propagation d'espèces exotiques non désirées dans le milieu naturel.

Ne pas transporter de plantes ou d'animaux exotiques envahissants ni les rejeter dans la nature.

Nettoyer minutieusement à l'eau chaude et bien sécher son équipement de pêcheur, chasseur, randonneur, sportif, voyageur (sac, valise, semelles, vêtements, tente, vélo, voiture, bateau...). Des graines ou organismes potentiellement envahissants peuvent s'y être fixés clandestinement.

La griffe de sorcière, native d'Afrique australe, recouvre des pans entiers du littoral de la Corse et de Bretagne. Capable de coloniser rochers, falaises, pentes rocailleuses et dunes, elle a éliminé localement de nombreuses plantes indigènes.



La tortue de Floride, animal de compagnie très en vogue dans les années 90, s'est installée et développée dans les lieux de ponte de notre tortue locale, la cistude d'Europe, qui depuis peine à se reproduire. Sa commercialisation est aujourd'hui interdite en France.



Être responsable

Acheter des plantes d'origine locale

Choisir des plantes autochtones c'est refuser que les espèces exotiques envahissantes très compétitives, dont certaines sont encore dans le commerce, n'envahissent les jardins et se dispersent dans la nature environnante : herbe de la pampa, arbre à papillons, griffes de sorcière, etc.

> Marque Végétal local : www.vegetal-local.fr

Être attentif au jardin

Surveiller son jardin, c'est éviter que des plantes exotiques n'envahissent progressivement la nature environnante par dispersion de leurs graines, ou par bouturage de fragments de plantes, ou en se débarrassant des déchets verts.

Devenir sentinelle

Ouvrons l'œil et signalons nos observations de terrain aux réseaux de surveillance pour la nature via l'application INPN-especes.

Contrôler au maximum les espèces compétitives dans vos jardins telles que l'ailante, la jussie, le buddleia...

Un conseil ? Tailler ces plantes déjà en place avant la fructification pour éviter la dispersion de leurs graines.

Surveiller quotidiennement ses ruches et son hôtel à insectes pour éviter que des clients indésirables, tel que le frelon asiatique, ne s'y installent.

> Plateforme de signalement : frelonasiatique.mnhn.fr/

Être un propriétaire d'animal de compagnie responsable

Abandonner dans la nature son poisson rouge, sa tortue de Floride, sa perruche, ou tout autre animal de compagnie peut porter atteinte à l'environnement naturel. Le confier à un organisme compétent (refuge, zoo, vétérinaire...).

Nous pouvons également participer à des chantiers bénévoles de gestion des espèces exotiques envahissantes, et prendre part aux programmes de science citoyenne et de surveillance participative.



Un milieu naturel en bon état reste le meilleur obstacle aux invasions et à la prolifération de nouvelles espèces exotiques !



5 square Félix Nadar
94300 Vincennes

www.ofb.gouv.fr



@OFBiodiversite @linkedInOFB


**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*


OFB
OFFICE FRANÇAIS
DE LA BIODIVERSITÉ